



COMPTE RENDU EPREUVE ROTOR D'OR (Hélicoptère de vol radiocommandé)

(à transmettre par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat)

CANDIDAT NOM : Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse :

..... e.mail : @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ | LAM :

Nom et prénom du moniteur ayant formé le candidat (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :
.....

Epreuve effectuée le : **à**

<u>Examineurs</u>	Nom	Prénom	Qualité	Signature
1 ^{er} officiel				
2 ^{ème} officiel				

Qualité (préciser président de club, de LAM, délégué départemental., titulaire DFFA, juge, examinateur QPDD)

Cocher la case ad hoc : Épreuve réussie Épreuve manquée

EPREUVE A EFFECTUER (cf. page suivante)

Essai : 1^{er} 2^{ème}

Décolage et vol stationnaire pendant 5 secondes		
Pirouette simple à 5 mètres de hauteur		
Triangle vertical		
Boucle vent de face		
Tonneau vent arrière		
Renversement 180°		
Atterrissage (aéromodèle intact) dans la zone définie		
Respect de la zone de sécurité		
Temps de vol supérieur à 7 minutes		

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit : à 3 minutes pour démarrer et décoller et à un essai non-concluant.

Date et signature du candidat :

CADRE RESERVE A LA LAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président de la LAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du diplôme (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives au rotor d'or

L'épreuve pour un rotor d'or peut être passée dès l'année qui suit l'obtention du rotor d'argent et tant que le candidat dispose d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

Le rotor d'or peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention du rotor d'or donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Le rotor d'or est passé uniquement en extérieur.

Le rotor d'or peut être passé avec tous les types d'aéromodèles à voilures tournantes motorisées (mono rotor, bi rotor ou multi rotor).

Les épreuves peuvent être réalisées avec un aéromodèle n'appartenant pas au candidat.

Epreuve à effectuer pour le rotor d'or (vol d'extérieur)

- décollage et vol stationnaire pendant 5 secondes.
- Pirouette simple à 5 mètres de hauteur.
- Triangle vertical.
- Boucle vent de face.
- Tonneau vent arrière.
- Renversement 180°.
- Atterrissage (aéromodèle intact) dans la zone définie par les officiels.

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

Le temps de vol devra être supérieur à sept minutes (du décollage au toucher des roues).

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant.

Contrôle de l'épreuve

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels désignés par la LAM concernée, ceux-ci devant disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

À l'issue de l'épreuve (réussie ou non), le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat, il sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat. Si l'épreuve est manquée, le compte rendu sera conservé par la LAM, pour servir en cas de contestation. Si l'épreuve est réussie, le président de la LAM validera le compte rendu et l'enverra à la FFAM pour prise en compte.